

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 5
Suffrages exprimés : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/D/04/7-10/055

OBJET : REMBOURSEMENT DES FERMAGES BERTHIER DEPUIS 2019

Le 14 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2023
Secrétaire de séance : Guy DOUSSAUD

Présents : Mesdames, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.
Messieurs Bruno BERNARD, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN, Pascal MASSON, Nicolas MARTINS, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Marie-Laure BERTHIER (pouvoir à Madame COCHETON), Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Suzanne DECHAMPS (pouvoir à Monsieur DOUSSAUD) Valérie PACAUD (pouvoir à Monsieur CLERC),
Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Suite à la vente de parcelle, il convient de prendre une délibération stipulant l'annulation des fermages facturés à Monsieur BERTHIER à tort depuis 2019, soit :

2019 : 43.20 €
2020 : 43.43 €
2021 : 43.89 €
2022 : 45.45 €

Soit un montant total de 175.97 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De verser sur le compte de Monsieur BERTHIER la somme de 175.96 € au titre des fermages facturés à tort depuis 2019
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, Stella COCHETON

Le Secrétaire de séance, Guy DOUSSAUD

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 20 avril 2023
Date de mise en ligne sur le site internet, le 20 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-041-214102428-20230414-2023_0_055-